

Séance ordinaire du 03 juillet 2024

L'an 2024, le 03 juillet 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUCK, José MARTIN Mmes Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Madame Emmanuelle FAVRE ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Mme Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Mme Nanou LAURENTJOYE
Monsieur Cédric CHALARD
Madame Sylvie FONTENEAU

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline BAGOLLE

Date de convocation : 13/06/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

D.2024-07-13 : COT Démarche mutualisée communication cadastre solaire

Le territoire du Cœur Entre-deux-Mers est couvert par trois cadastres solaires distincts.

Accompagnement	Communautés de communes	Cadastres solaires (Accès Internet)	Année de développement
/	CC Rives de la Laurence	https://cdcrivesdelalaurence.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.90275 -0.4176275 &mapZoom=12	2021
Pôle Territorial Sud Gironde	CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers CC Bazadais CC Convergence Garonne CC Réolais CC Sud Gironde	https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.490872594004784 -0.27809143066406256 &mapZoom=11	2021

Pôle Territorial Cœur Entre-deux- Mers	CC Créonnais CC Coteaux Bordelais CC Portes de l'Entre- deux-Mers	https://coeurentre2mer- re-solaire.fr	Envoyé en préfecture le 10/07/2024
			Reçu en préfecture le 10/07/2024
			Publié le
			ID : 033-243301249-20240704-2024_07_13-DE

Le retour d'expériences de territoires métropolitains montre qu'une communication structurée, fournie et ciblée auprès des usagers cibles (propriétaires, entreprises, communes) est essentielle pour la réussite d'un projet de cadastre solaire.

Le Pôle Territorial (par l'intermédiaire du pilotage et l'animation du Contrat d'Objectifs Territorial) a pour ambition de soutenir et d'accompagner les communautés de communes dans la transition écologique et cela notamment en favorisant la mutualisation d'actions.

La communication sur les cadastres solaires s'inscrit dans cette logique. La convention vise à proposer

- La constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique inter-collectivités destiné à élaborer et suivre conjointement la communication commune sur les trois cadastres solaires du territoire ;
- Un budget commun pluriannuel (Coût, répartition financière par collectivité).

De cette manière, l'ensemble du territoire du Cœur Entre-deux-Mers disposera d'une communication stratégique et unifiée.

Les missions du COPIL COT Communication seront les suivants :

- Formaliser une stratégie de communication commune annuelle (et cela en participant aux réunions COPIL) ;
- Évaluer la pertinence des actions de communication conduites.

Dans le cadre du travail sur le COTECH COT Communication : en qualité de maître d'ouvrage le Pôle Territorial s'engage à assurer :

- La consultation des prestataires ;
- Le suivi et l'élaboration des supports de communication ;
- La transmission des fichiers « bons à tirer » et « bons à supprimer » ;
- L'organisation de conférences de presse ;
- L'animation du COPIL et COTECH ;
- Le règlement de toutes les actions de communication.

Pour ce projet, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers attribuera du temps agents :

Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	Temps dédié au projet
Lise CAPEYRON	0,5 jour/semaine

Dans le cadre du travail sur le COTECH COT Communication : en qualité de participants, les Communautés de communes s'engagent à :

- Assurer la transmission des éléments de communication produits (niveau intercommunal et communal) (numérique et supports papiers) ;
- Participer aux réunions COTECH COT Communication et aider à la préparation des réunions COPIL COT Communication.

Le COPIL COT Communication s'est réuni le 21 mai 2024. Celui-ci s'est mis d'accord pour proposer le plan de communication 2024 et le plan de financement 2024 ci-dessous :

		Eléments prévus 2024	Coût prévisionnel TTC
Promotion des cadastres solaires	1	Kit de communication : Création graphique pour logo, affiches A1, A3, A5 / Flyers / Post Facebook / Gif animé <i>Avec impression : affiches A3, Flyers</i>	9 483,00 €
	2	Création de roll up <i>Avec impression</i>	
	3	Création d'un clip vidéo tutoriel « Utilisation d'un cadastre solaire »	
	4	Création d'un clip vidéo publicitaire « Promotion du cadastre solaire »	
	5	Insertion publicitaire Sud-Ouest	
	6	Achat d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux	
	7	Organisation d'une conférence de presse pour le lancement	
	8	Rédaction de communiqués de presse pour radios et journaux locaux	
	9	Participation à des événements grand public type foires, marchés, festivals...	

Plan de communication 2024

En 2025, 2026 et 2027, le COPIL COT Communication aura pour mission de formaliser une stratégie de communication commune annuelle et d'évaluer le budget à y consacrer.

Structures	BP 2024 (TTC)	BP 2025-2027 (TTC) (1*)
PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage)	1 200,00 €	<i>Pour 2025-27, le COPIL COT communication aura pour mission de formaliser une stratégie de</i>

CC Rives de la Laurence	1 200,00 €	<i>communication communautaire (et cela aussi en évaluant les actions).</i>
CC Portes de l'Entre-deux-Mers	2 261,00 €	
CC Rurales Entre-Deux-Mers	300,00 €	
CC Créonnais	2 261,00 €	
CC Coteaux Bordelais	2 261,00 €	
TOTAL	9 483,00 €	/

	2024 (TTC)	2025-27 (TTC)
DEPENSES TOTAL	9 483,00 €	/

Plan de financement 2024

Le Président propose au conseil Communautaire de :

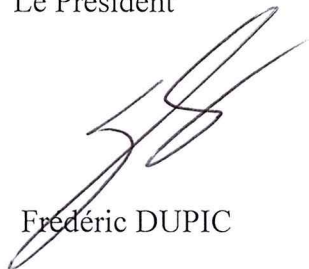
- Valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- Autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- Autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Fait à Saint-Loubès, le 04 juillet 2024

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Céline BAGOLLE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr